

Portant proclamation des résultats de l'élection à la vice-présidence étudiante de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val de Marne,

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-EL-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'arrêté 2023-ELE-UPEC-12 portant relatif à l'élection d'une vice-présidente étudiante ou d'un vice-président étudiant au sein du Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 9 mai 2023 ;
- VU** la délibération CAC-2023-INSTIT-06 portant élection à la vice-présidence étudiante de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) en date du 22 mai 2023 ;


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame **Andréa GAUCHER** est élue à la majorité relative des membres en exercice du Conseil académique, vice-présidente étudiante de l'Université Paris-Est Créteil.

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Suffrages	59	59	60
Suffrages exprimés	59	59	60
Votes blancs	3	0	0
Andréa GAUCHER	25 voix	28 voix	35 voix

Thomas GACHOWSKI	28 voix	30 voix	25 voix
Alice DE BRITO	3 voix	1 voix	Retrait de candidature

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services par intérim de l'UPEC est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

